Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_15-DE

ANNEXE-TYPE À LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DE REPAS AUX ÉLÈVES ET PERSONNEL DU 1er DEGRÉ
- Modalités d'accueil pour l'année 2025-2028

Article 1 : Modalités générales

Le nombre maximum de repas à réaliser par le collège est de :

- école élémentaire : Export : Sur site :
- école maternelle : Export : Sur site :
- commensaux : Export : Sur site :

- Les dates d'ouverture du restaurant scolaire et le nombre de jours de fonctionnement :

  Le nombre de jours de fonctionnement est de ..... jours.

  Les dates d'ouverture pour chaque trimestre sont :

  - 1er trimestre du .....au .....soit ..... jours de fonctionnement,
  - 2e trimestre du ..... au .....soit ..... jours de fonctionnement,
  - 3e trimestre du ..... au .....soit ..... jours de fonctionnement.

Article 2 : Personnel communal ou intercommunal intervenant pour l'élaboration des repas, le service et l'entretien des locaux et du matériel de restauration (hors surveillance)

Les modalités de mise à disposition sont définies comme suit :

Nom de l'agent	Jours de mise à disposition (LMMJV)	Horaire début mission	Horaires début de la pause	Horaire fin de la pause	Horaire de fin de mission	Mission : - Production - Service - Entretien et/ou Laverie

Fait à ....., le

Le Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Fabrice MICHELET

Le Directeur de l'Éducation

Frédéric POMMIER